

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
22 octobre 2026

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies
sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Douzième réunion

Addis-Abeba (hybride), 19-23 octobre 2026

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption du rapport de la douzième réunion

Projet de conclusions et de recommandations

I. Introduction

1. La douzième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale s'est tenue à Addis-Abeba, du 19 au 23 octobre 2026, dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne. Y ont participé des représentants des autorités nationales de l'information géospatiale et de la cartographie et des organismes nationaux de statistique en Afrique, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires.

II. Gouvernance du Comité régional

A. Conclusions

2. Les participants ont pris note de ce que la composition du Conseil exécutif élu lors de la précédente réunion, tenue à Accra du 17 au 21 novembre 2025, resterait inchangée pour la période 2025-2026.

3. Le règlement intérieur initialement adopté lors de la première réunion du Comité régional, tenue en 2015, a été réexaminé, tout comme la structure du Conseil exécutif.

4. Un représentant de l'Afrique du Sud a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre de la collaboration en cours entre le Comité régional et le Ministre sud-africain de la réforme agraire et du développement rural, visant à obtenir un soutien au plus haut niveau politique ; il a notamment évoqué une réunion de haut niveau entre le Conseil exécutif et le Ministre, ainsi que l'élaboration d'une note d'orientation sur l'impératif stratégique que représentait l'exploitation de ces informations en Afrique.

* E/ECA/GGIM-A/12/1/Rev.1.



B. Recommandations

5. À la lumière des débats, le Comité régional a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Maintenir la structure actuelle du Conseil exécutif jusqu'à la prochaine réunion en présentiel du Comité régional ;
 - ii) Garder tel quel le règlement intérieur actuel ;
 - iii) Continuer de participer activement aux travaux du Conseil exécutif et de ses groupes de travail thématiques afin de renforcer la coordination, la collaboration et la concrétisation des priorités stratégiques du Comité régional.
- b) Le Conseil exécutif devrait :
 - i) Consulter les membres de la CEA sur les questions de gouvernance et les dispositions institutionnelles, et promouvoir une participation inclusive, la transparence, la responsabilité et une direction durable, aux fins de la réalisation des objectifs du Comité régional ;
 - ii) Poursuivre les concertations avec le Ministre sud-africain de la réforme agraire et du développement rural ainsi qu'avec les autres parties prenantes, afin de maintenir la dynamique politique et de définir les prochaines étapes de la mise en place, au niveau institutionnel, du mécanisme global de gouvernance ;
 - iii) Mettre en place un réseau destiné aux femmes et aux jeunes professionnels, qui servira de mécanisme consultatif permanent du Comité régional et dont le secrétariat sera assuré par la CEA, afin de garantir la participation pleine, égale et effective des jeunes professionnels et des femmes à ses travaux et à ses processus décisionnels ;
- c) La CEA devrait présenter au Comité régional, lors de sa prochaine réunion, le cahier des charges du futur réseau destiné aux femmes et aux jeunes professionnels.

III. Cadre intégré de l'information géospatiale

A. Conclusions

6. Les participants ont reconnu le rôle pilote joué par le Comité régional dans l'adaptation et la mise en œuvre progressive du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale en Afrique. Au nombre des activités essentielles, ils ont relevé l'élaboration de plans d'action nationaux, la création de pôles de données sur les objectifs de développement durable et la formulation de stratégies intégrées de gouvernance géospatiale.

7. Les participants ont fait observer que les pays continuaient de se heurter à des difficultés dans la mise en œuvre des cadres de gouvernance géospatiale, dont le Cadre intégré de l'information géospatiale.

8. Les participants ont indiqué que la mise en œuvre de ce Cadre progressait de manière constante, malgré les difficultés rencontrées et des niveaux de préparation variables selon les pays. Les résultats enregistrés dans plusieurs pays attestaient un engagement croissant en faveur du renforcement de la gestion de l'information géospatiale au niveau national et de l'exploitation des données géospatiales au service du développement durable. Il n'en restait pas moins crucial de poursuivre la collaboration et de maintenir l'adhésion nationale au projet afin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre et d'en tirer pleinement parti.

9. Les participants ont exprimé un large soutien au renforcement des activités d'apprentissage entre pairs et à la transformation des expériences nationales en données concrètes à même d'être intégrées dans les procédures d'élaboration des politiques et prises en compte lors de la mise en œuvre du Cadre. En outre, ils ont appelé à une plus grande normalisation de la documentation, à des mécanismes de partage des connaissances plus fiables, à une participation plus active de la part des décideurs, à un renforcement des capacités et des partenariats, ainsi qu'à une meilleure communication des résultats concrets.

B. Recommandations

10. À la lumière du débat, le Comité régional a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Faire en sorte que leurs plans d'action nationaux au titre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et leurs investissements dans le domaine géospatial soient alignés sur les priorités nationales en matière de développement, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;
 - ii) Conforter leurs plans d'action nationaux au titre du Cadre, ainsi que leurs investissements dans le domaine géospatial, par des mécanismes de gouvernance clairs, des évaluations des besoins, la mobilisation des parties prenantes et des plans de mise en œuvre chiffrés ;
 - iii) Renforcer la collaboration avec les responsables politiques et les décideurs, et harmoniser les initiatives géospatiales nationales avec les plans de développement et les priorités en matière de ressources du pays ;
 - iv) Obtenir un financement public prévisible en tant que fondement des programmes géospatiaux nationaux, créer des lignes budgétaires spécifiques selon qu'il conviendra, collaborer avec les ministères des finances dès les premières étapes de la conception de ces programmes - afin de mettre en évidence les avantages socioéconomiques qui découleront des investissements dans le domaine géospatial - et diversifier les sources de financement complémentaire ;
 - v) Élaborer des propositions de financement en collaboration avec des représentants d'autres secteurs et avec les partenaires, intensifier les actions de sensibilisation et renforcer la communication avec les décideurs au sujet de la valeur stratégique de l'information géospatiale ;
 - vi) Veiller à ce que les partenariats associent des institutions publiques, des établissements universitaires, des partenaires de développement, des établissements financiers et des entreprises privées, et qu'ils soient axés sur le renforcement de la gouvernance, l'interopérabilité, le partage des données, le développement des compétences de direction et les investissements dans l'intelligence artificielle, l'observation de la Terre et les infrastructures numériques ;
 - vii) S'assurer que la documentation relative aux expériences nationales favorise l'apprentissage entre pairs et que les systèmes de données intégrés fournissent des informations concrètes pour l'élaboration des politiques, la prestation de services et la planification du développement ;
 - viii) Diversifier les sources de financement de l'information géospatiale grâce à une collaboration interministérielle renforcée, à des partenariats public-privé, à des recettes générées au niveau national et à d'autres mécanismes de financement locaux ;

- ix) Renforcer les cadres juridiques et institutionnels afin de favoriser un financement public prévisible, en s'appuyant sur les évaluations nationales et les plans d'action au titre du Cadre pour définir les besoins d'investissement et en estimer le coût ;
- x) Élaborer des analyses de rentabilité et des notes d'orientation concises et fondées sur des données probantes, qui mettent en évidence les avantages socioéconomiques et environnementaux mesurables, le retour sur investissement, les mesures à effet rapide et le coût de l'inaction ;
- b) Le Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales devrait :
 - i) Affiner et diffuser le guide sur le financement durable, la méthode de pré-évaluation des analyses de rentabilité et le modèle d'étude de cas, tout en dispensant aux pays d'une sous-région donnée des formations, notamment par le biais de webinaires, en plus d'un accompagnement adapté aux différents niveaux de préparation nationale ;
 - ii) Aider les États africains à élaborer et à réviser des études de cas, des analyses de rentabilité et des notes d'orientation, ainsi qu'à convertir les données concrètes issues de la mise en œuvre en supports de connaissance accessibles destinés aux décideurs ;
 - iii) Organiser des ateliers et des webinaires de renforcement des capacités sur divers thèmes dans toutes les sous-régions d'Afrique ;
- c) La CEA devrait :
 - i) Continuer de fournir des orientations techniques, un appui à la coordination et des services consultatifs afin d'accélérer l'élaboration et l'exécution des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Cadre, notamment en soutenant les évaluations des besoins, les analyses de situations et les activités de renforcement des capacités adaptées aux contextes nationaux ;
 - ii) Institutionnaliser l'apprentissage régional entre pairs grâce à des communautés de pratique, des forums réguliers consacrés au partage des connaissances et des échanges entre pays, ainsi qu'une base de données accessible regroupant des études de cas, des notes d'orientation, des enseignements tirés de l'expérience et les résultats de la mise en œuvre ;
- d) La CEA, le Centre mondial pour les connaissances et l'innovation géospatiales et les partenaires de développement devraient :
 - i) Renforcer la coopération et la collaboration régionales ;
 - ii) Mobiliser un appui technique et financier coordonné ;
 - iii) Promouvoir les bonnes pratiques africaines, les échanges de connaissances et l'apprentissage entre pairs ;
 - iv) Veiller à la conformité avec les normes géospatiales internationales ;
 - v) Accélérer la mise en œuvre durable du Cadre dans toute l'Afrique ;
 - vi) Développer l'apprentissage structuré entre pairs grâce à des communautés de pratique, des webinaires, des forums réguliers consacrés au partage de connaissances et une base de connaissances régionale accessible.

IV. Infrastructures, capacités et services en matière de connaissances géospatiales

A. Conclusions

11. Les participants ont souligné les difficultés que présentait la mise en place du Référentiel géodésique africain, notamment en raison de la lenteur de son déploiement. Ils ont également souligné que les politiques restrictives en matière de transfert transfrontalier de données, les accords limités de partage de données et l'absence de mécanismes automatisés d'échange de données géodésiques continuaient de retarder la mise en place d'un référentiel géodésique continental unifié.

12. Le groupe de travail sur le référentiel géodésique africain a indiqué que, malgré les progrès réalisés en matière de gouvernance, de lignes directrices, de renforcement des capacités, de coordination technique et de données géodésiques, d'importantes lacunes subsistaient. Il a été précisé que, selon les informations reçues, moins nombreux étaient les États africains qui disposaient de données complètes dans l'inventaire des systèmes nationaux de référence de coordonnées, tandis que plusieurs stations de référence ne fournissaient pas encore de données. Par ailleurs, il a été signalé qu'un deuxième calcul géodésique africain, initialement prévu, avait été reporté en raison d'une participation insuffisante, et qu'un tel calcul pourrait être envisagé à l'avenir, une fois qu'il aurait été établi que les États africains étaient suffisamment préparés et engagés.

13. Les participants ont souligné les possibilités offertes par les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, l'observation de la Terre, l'informatique en nuage, les systèmes aériens sans pilote et les jumeaux numériques. Ils ont souligné que, si ces technologies offraient des possibilités d'élargir les capacités géospatiales, l'innovation devait rester en phase avec les priorités nationales et viser à protéger les droits et à renforcer les institutions publiques. La qualité et la fiabilité des données revêtaient une importance particulière. L'expertise humaine était indispensable pour évaluer de manière critique les informations générées par des machines, en particulier lorsque ces informations géospatiales servaient de base à des décisions ayant une incidence sur les droits fonciers, la préparation aux catastrophes, les investissements publics ou le développement communautaire.

B. Recommandations

14. À la lumière du débat, le Comité régional a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Partager ouvertement et librement leurs données géodésiques, tant archivées qu'en temps réel, dans le but d'étoffer le Référentiel géodésique africain et d'en accélérer la mise en œuvre ;
 - ii) Œuvrer à l'augmentation du nombre de stations de référence fournissant des données aux bases de données géodésiques régionales ;
- b) Les partenaires de développement et les centres d'excellence régionaux devraient :
 - i) Soutenir les initiatives de renforcement des capacités visant à consolider les infrastructures, le savoir-faire technique et les capacités institutionnelles de géodésie nationale, dans l'intérêt de la gestion et de la mise en commun des données géodésiques ;
 - ii) Fournir une assistance technique et financière afin d'accélérer la modernisation et l'extension des réseaux géodésiques et des plateformes de partage de données géodésiques en Afrique ;

- c) Le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies devrait :
 - i) Soutenir les initiatives de renforcement des capacités visant à consolider les infrastructures, le savoir-faire technique et les capacités institutionnelles de géodésie nationale, dans l'intérêt de la gestion et de la mise en commun des données géodésiques ;
 - ii) Fournir une assistance technique et financière afin d'accélérer la modernisation et l'extension des réseaux géodésiques et des plateformes de partage de données géodésiques en Afrique ;
- d) La CEA et les partenaires de développement devraient :
 - i) Promouvoir l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle et des autres technologies émergentes ;
 - ii) Renforcer la traçabilité des données, l'assurance qualité et la participation africaine à l'élaboration des normes techniques ;
- e) Le Conseil exécutif devrait :
 - i) Mettre en place un groupe de travail technique chargé de piloter l'élaboration de lignes directrices continentales relatives à la certification des données géospatiales de référence destinées à être utilisées dans des applications d'intelligence artificielle ;
 - ii) Charger le groupe de travail technique d'élaborer ces lignes directrices et de mener de larges consultations auprès des parties prenantes, notamment les États africains, les organismes de normalisation, les établissements universitaires, les entreprises privées, les experts en intelligence artificielle et les autorités de régulation concernées.

V. Intégration des informations géospatiales et statistiques

A. Conclusions

15. Les participants ont pris note des conclusions de l'atelier intitulé « Mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial en Afrique : orientations stratégiques pour l'intégration des informations géospatiales et statistiques », tenu le 23 octobre en marge de la douzième réunion du Comité régional. Les participants à cet atelier avaient souligné que l'intégration des informations géospatiales et statistiques était essentielle pour éclairer la prise de décision fondée sur des données probantes, favoriser le développement durable, appuyer la planification nationale et assurer un suivi efficace des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ils avaient également mis en évidence le rôle stratégique du Cadre dans le renforcement de l'interopérabilité et de l'accessibilité des données géolocalisées ainsi que de leur utilisation aux fins de la production de statistiques plus précises, disponibles en temps voulu et ventilées par zone géographique.

16. Si plusieurs pays africains avaient accompli des progrès notables, des efforts supplémentaires n'en restaient pas moins nécessaires pour renforcer la collaboration institutionnelle, les capacités techniques, les normes relatives aux données et les mécanismes de gouvernance, afin de tirer pleinement parti des avantages de l'intégration des informations géospatiales et statistiques à l'échelle du continent.

17. Les participants ont également souligné que l'intégration des informations statistiques et géospatiales renforçait les données factuelles permettant d'identifier les communautés défavorisées, d'analyser les inégalités et de cibler les investissements là où ils étaient le plus nécessaires. En outre, ils ont souligné combien il était important que les institutions géospatiales et statistiques fonctionnent comme des composantes complémentaires d'un système national intégré de données.

B. Recommandations

18. À la lumière du débat, le Comité régional a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Adopter et mettre en œuvre le Cadre statistico-géospatial mondial conformément à leurs priorités nationales et à leurs besoins en matière de développement ;
 - ii) Renforcer la collaboration entre les bureaux nationaux de statistique, les agences géospatiales et les autres institutions concernées, en s'appuyant sur des mécanismes de gouvernance clairs, des normes interopérables et une infrastructure de données durable ;
 - iii) Investir dans les capacités techniques et institutionnelles nécessaires à la production et à l'utilisation de statistiques géospatiales pour l'élaboration des politiques, la prestation de services et le suivi des objectifs de développement durable ;
- b) Le secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et son Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale devraient :
 - i) Élaborer des cas d'utilisation de données statistiques et géospatiales intégrées aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - ii) Faciliter la mise en place de plateformes régionales de partage des connaissances, la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience des pays africains ;
 - iii) Renforcer les capacités nationales, les infrastructures de données et les cadres de gouvernance afin d'améliorer la production et l'utilisation de statistiques géospatiales.

VI. Administration et gestion des biens fonciers

A. Conclusions

19. Les participants ont pris note des conclusions de l'atelier sur l'administration et la gestion des biens fonciers, tenu le 20 octobre en marge de la douzième réunion du Comité régional. Ils ont reconnu que les systèmes d'administration des biens fonciers en Afrique devaient évoluer, passant des initiatives fragmentées actuelles à des cadres stratégiques, souverains et centrés sur les citoyens, et qu'une direction énergique, des services modernes et interopérables, des systèmes cohérents de gestion foncière et des partenariats inclusifs étaient à même de renforcer la sécurité des droits fonciers, d'améliorer la gouvernance des biens fonciers et de faire progresser le développement durable sur l'ensemble du continent.

20. Les participants ont également souligné qu'une administration efficace des biens fonciers en Afrique reposait sur une direction énergique, des cadres juridiques et institutionnels solides, des informations géospatiales fiables, l'intégration de ces informations dans les processus décisionnels, un financement durable et un renforcement continu des capacités. Une gestion efficace des biens fonciers reposait sur l'articulation entre les informations, les institutions et les décisions. Les pays avaient besoin à la fois d'informations fiables et actualisées, et de mécanismes de gouvernance permettant le partage et l'exploitation de ces informations.

21. En outre, les participants ont souligné que les expériences partagées par les pays au cours de l'atelier montraient que, même si les difficultés rencontrées variaient d'un pays à l'autre, la collaboration, l'innovation et les échanges de connaissances pouvaient contribuer à accélérer les progrès vers la mise en place de systèmes d'administration foncière modernes, inclusifs et durables sur l'ensemble du continent.

B. Recommandations

22. À la lumière du débat, le Comité régional a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Renforcer les cadres nationaux d'administration et de gestion des biens fonciers en modernisant les systèmes d'information foncière, en améliorant la qualité des données et en renforçant l'interopérabilité

ii) Promouvoir la collaboration entre les autorités chargées de l'administration des biens fonciers, les organismes chargés de l'information géospatiale, les bureaux nationaux de statistique et les autres institutions concernées, afin d'améliorer la gouvernance foncière et la prise de décisions dans ce domaine ;

iii) Adopter des méthodes d'administration foncière adaptées aux besoins afin d'accroître la sécurité des droits fonciers, d'améliorer les procédures d'enregistrement des biens fonciers et de faciliter l'accès à l'information foncière, en particulier pour les communautés vulnérables et mal desservies ;

iv) Investir dans le renforcement des capacités institutionnelles, la transformation numérique et les technologies géospatiales afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes d'administration foncière ;

v) Investir dans les infrastructures géospatiales et les systèmes fonciers numériques, notamment en modernisant les réseaux géodésiques, les infrastructures de données spatiales, les systèmes cadastraux et les plateformes d'information foncière ;

b) Le secrétariat du Comité régional et le groupe de travail sur l'administration et la gestion des biens fonciers devraient :

i) Continuer de fournir des orientations techniques, un appui à l'élaboration des politiques générales, une assistance en matière de renforcement des capacités et un soutien à la coordination régionale afin de consolider les systèmes d'administration et de gestion des biens fonciers dans l'ensemble de l'Afrique, notamment en contribuant à la mise en place de systèmes intégrés d'information foncière, à l'application des technologies géospatiales à une gouvernance foncière fondée sur des données probantes et à la modernisation des pratiques d'administration des biens fonciers ;

ii) Faciliter la mise en place de plateformes régionales d'échange de connaissances et d'apprentissage entre pairs ainsi que la diffusion des meilleures pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des initiatives novatrices en matière de gouvernance foncière, de systèmes d'information foncière et d'administration des biens fonciers adaptée aux besoins, afin de promouvoir des approches durables et susceptibles d'être appliquées à plus grande échelle dans tous les États d'Afrique ;

iii) Recenser et diffuser des études de cas africaines, notamment des expériences menées en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, en Eswatini, au

Ghana, en Ouganda et au Sénégal, afin de favoriser l'apprentissage entre pairs et la reproduction de ces pratiques dans toute la région ;

iv) Renforcer les partenariats afin de mobiliser des ressources techniques et financières destinées à aider les États d'Afrique à mettre en place des systèmes d'administration foncière inclusifs, interopérables et durables, conformes aux normes internationales et aux objectifs de développement durable.

VII. Normes géospatiales

A. Conclusions

23. Prenant note des conclusions du séminaire sur le Cadre intégré de l'information géospatiale à l'ère de l'intelligence artificielle et de la souveraineté, qui s'est tenu le 20 octobre en marge de la douzième réunion du Comité régional, les participants ont déclaré que l'intelligence artificielle, l'information géospatiale et la souveraineté sur les données ne constituaient pas des domaines d'action concurrents, mais plutôt des éléments de la gouvernance numérique moderne qui se renforçaient mutuellement. Le principal message était que les normes constituaient le trait d'union entre l'information géospatiale, l'intelligence artificielle et la souveraineté numérique.

24. Les participants ont souligné que l'avenir de la gestion de l'information géospatiale serait façonné par la convergence des normes ouvertes, de l'intelligence artificielle, de l'interopérabilité et d'une gouvernance fiable des données. En outre, cet avenir dépendait de plus en plus de l'adoption de normes internationalement reconnues, élaborées par des organismes tels que l'Open Geospatial Consortium et le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation, qui traitaient de l'information géographique et de la géomatique. L'application de ces normes permettait de définir des approches communes en matière de métadonnées, de qualité des données, de référencement spatial, de services Web, d'échange de données, d'interopérabilité et de services géospatiaux, facilitant ainsi l'intégration et la réutilisation d'informations provenant de différentes organisations et de différents secteurs.

25. Si l'intelligence artificielle transformait la manière dont les utilisateurs accédaient aux informations géospatiales et interagissaient avec celles-ci, son efficacité dépendait de la disponibilité de données spatiales de haute qualité, lisibles par machine et bien documentées. Pour l'Afrique et d'autres régions en développement, la priorité ne devrait pas être de rivaliser dans le développement d'infrastructures de pointe en matière d'intelligence artificielle à grande échelle, mais plutôt de renforcer leurs fondements numériques en mettant en place des systèmes de données fiables, des services interopérables, des capacités de calcul et des infrastructures énergétiques. En fin de compte, le succès de la mise en œuvre des modèles d'intelligence artificielle dépendrait moins des modèles eux-mêmes que de la qualité, de l'accessibilité, de la fiabilité et de l'interopérabilité des données géospatiales sous-jacentes.

B. Recommandations

26. À la lumière du débat, le Comité régional a formulé les recommandations suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient :

- i) Intégrer expressément les normes géospatiales dans les stratégies nationales de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale et dans les programmes de transformation numérique ;
 - ii) Favoriser l'élaboration à l'échelle nationale de politiques et de cadres juridiques garantissant une innovation équilibrée entre les différents domaines que sont l'intelligence artificielle, le partage des données, la protection des données, la sécurité des données et la souveraineté sur les données ;
 - iii) Promouvoir des architectures de données fiables reposant sur l'informatique en nuage ou sur des solutions hybrides, qui favorisent la souveraineté nationale, la résilience et la coopération régionale et sous-régionale, tout en permettant l'accès à des capacités avancées en matière d'intelligence artificielle ;
- b) Le Conseil exécutif et la CEA devraient :
- i) Encourager l'adoption des normes internationalement reconnues élaborées par l'Open Geospatial Consortium et le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation, concernant les données géospatiales, les métadonnées, les services, les interfaces de programmation d'applications et les cadres d'interopérabilité ;
 - ii) Renforcer la participation des pays africains aux travaux de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 et des autres organismes chargés de l'élaboration de normes internationales, afin que les priorités du continent soient prises en compte dans les nouvelles normes ;
- c) Les partenaires de développement, les organismes de normalisation et le Comité régional devraient collaborer en vue de promouvoir des écosystèmes géospatiaux fondés sur des normes, favorisant l'interopérabilité, l'adoption responsable de l'intelligence artificielle et la souveraineté numérique dans toute l'Afrique.
-